

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. ETCHEVERRY, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. ETCHEVERRY, M. BROUCARET à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 8 – RÉGIE AUTONOME : TARIFS INSCRIPTION ET LOCATION 2023-2024

Monsieur CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il vous est demandé d'adopter les tarifs ci-dessous :

Droits d'inscription

Distinction dans les droits d'inscription d'une part forfaitaire liée aux frais de dossier et d'une part variable liée aux frais de scolarité :

Droits d'inscription = Frais de dossier + Frais de scolarité

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Remboursement suite à une démission

	Démission avant le 31 octobre Si l'élève n'a assisté à aucun cours	Démission entre le 1 ^{er} novembre et le 31 décembre	Démission après le 1 ^{er} janvier
Frais de dossier	Non remboursés	Non remboursés	Non remboursés
Frais de scolarité	Remboursés dans leur intégralité	Pas de remboursement excepté, déménagement, maladie (les 2/3)	Pas de remboursement

Location d'instruments pour les élèves

Le tarif de location d'instrument s'entend à l'année. Ces droits sont dus dans leur totalité quelle que soit la période effective de location.

Le paiement échelonné (4 échéances) des frais de scolarité et des frais de location peut être appliqué aux familles qui en font la demande.

	TARIFS
Locations d'instruments	
Tarif à l'année	120 €
Location clavecin	190 €

Location d'instruments autres

Afin d'assumer au mieux la maintenance de notre parc instrumental et d'harmoniser le traitement des différentes demandes qui nous sont faites, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser (sous réserve des disponibilités) la location d'instruments ci-après énumérés et de fixer un tarif journalier de location :

Familles Bois	50 €
Familles Cordes pincées et frottées	
Familles Cuivres	
Familles Percussions	
Instruments Spécifiques	
Timbales Classiques	100 €
Clavier de percussion	
Harpe d'orchestre	
Clavecin	
Célesta	
Clavicorde	
Piano forte	
Orgue positif	

Pour certains instruments le prêt fera l'objet d'un transport et éventuel accord par un prestataire agréé ; ce coût sera en sus de la location.

Sur demande pour toute opération non lucrative, le Président pourra mettre à disposition à titre gracieux les instruments, le transport et les éventuels accords restant dans tous les cas à la charge du demandeur.

DONT ACTE